



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 4 juin 2024 à 17 h** à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Isabelle Bolduc
- Jonathan Gaudreault-Néron
- Claudette Jean
- Isabelle Lavallée (s)
- Andréanne Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Marisol Michaud
- Hélène Thivierge
- Isabelle Tremblay

Représentants des élèves

- Olivia Giroux
- Sandrine Lizotte

Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay
- Chloé Girard (s)

Personnel de soutien

- Samuel Guay

Enseignants

- Stéphane Côté
- Julie Dion
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard (s)
- Frédérique Tremblay
- Gabriel Turcotte

Assistants à la rencontre

- Martin Morasse, directeur
- Marianne Tremblay, gest. admin.
- Vanessa Tremblay, secrétaire d'école

(s) : Substitut

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Martin Morasse à 17 h 04.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 23-24-062

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Morasse a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 4 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Côté, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Point 15 : annulé ;



- Ajout point 17 : liste du matériel à usage personnel (amendement) ;
- Ajout point 14.1 : Sortie à Québec pour la classe TEC le 6 juin 2024 (approbation).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024

CÉ 23-24-063

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Martin Morasse.

IL EST PROPOSÉ par madame Claudette Jean, **APPUYÉ** par monsieur Gabriel Turcotte et résolu :
QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 30 avril 2024 soit adopté sans modification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 30 avril 2024

5.1. Voyage en Europe fin juin 2025 (point 8.2.1) ;

Monsieur Martin fait un suivi aux membres concernant le projet de voyage en Europe pour la fin juin 2025. Ce voyage n'est pas retenu par l'équipe-école considérant qu'à l'habitude, un tel voyage se finance sur une période de deux ans.

Monsieur Martin a cependant obtenu certaines réponses à des interrogations que les membres du conseil avaient soulevées (voyage en dehors du calendrier scolaire et les assurances). De ce fait, certaines formalités pour un éventuel voyage de ce genre sont déjà clarifiées.

6. Représentantes des élèves

Les représentantes des élèves font un suivi aux membres en lien avec la semaine des activités du 3 au 7 juin 2024. Dû à un manque de ressources, seuls les midis du jeudi et vendredi auront lieu.

- Le 6 juin : Dîner hot-dog et match de Volley-Ball enseignants contre élèves de 5^e secondaire ;
- Le 7 juin : Avant-midi « Tout sauf mon sac à dos » et parade au café étudiant sur l'heure le midi.



En suivi au 5 km du Plateau, le taux de participation (73 %) a été encore une fois remarquable. Un des éléments favorisant ce taux a été l'attribution d'une note en éducation physique.

Les élèves en sortie devaient cependant reprendre le 5 km à un autre moment pour recevoir cette note. Ceci peut être un peu moins motivant, la direction se penchera sur une solution.

7. Coûts prévisionnels chargés aux parents pour les concentrations 2024-2025 (Information)

Madame Marianne Tremblay présente le tableau des coûts prévisionnels et réels pour l'année en cours. Ceux-ci donnent une bonne vision des coûts pour l'an prochain. Néanmoins, il est encore tôt pour établir des chiffres étant donné certains facteurs qui ont une incidence directe avec les coûts.

Les coûts chargés aux parents pour les concentrations 2024-2025 seront présentés et approuvés par le conseil d'établissement en octobre prochain.

8. Contributions financières exigées des parents 2024-2025 (approbation)

Madame Marianne Tremblay présente le tableau des frais prévisionnels exigés des parents en 2024-2025. En général, dû à l'inflation, on y retrouve une hausse d'environ 10 \$ comparativement à cette année.

En 2^e secondaire, un cahier en histoire a été ajouté pour des raisons pédagogiques.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement approuve toute contribution financière exigée, en vertu de l'article 75.0.1 de la L.I.P. ;

CONSIDÉRANT le [Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées](#) ;

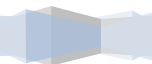
CONSIDÉRANT la [Politique relative aux contributions financières exigées des parents \(P-400-2021-17\)](#) émise par les services éducatifs du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les contributions exigées des parents respectent les [principes d'encadrement](#) approuvés par le conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'une hausse des coûts est à prévoir en raison de la hausse de l'inflation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge **APPUYÉ** par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'APPROUVER les contributions financières exigées des parents 2024-2025, comme présenté, dont les seuils maximaux (excluant l'agenda et le matériel reprographié) sont les suivants :



1^{re} secondaire : 160 \$
2^e secondaire : 160 \$
3^e secondaire : 135 \$
4^e secondaire : 135 \$
5^e secondaire : 135 \$
Accès FPTA : 20 \$
Appoint : 30 \$
FPT : 30 \$
FMSS : 125 \$
Arrimage : 185 \$
Tremplin : 110 \$
TEC 3^e année : 125 \$
TEC 4^e année : 125 \$

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Répartition du budget du conseil d'établissement (adoption)

CÉ 23-24-065

Le budget initial pour le fonctionnement du conseil d'établissement est de 1 350 \$. Les seules dépenses pour cette année dans ce budget sont l'achat de livrets de cafétéria (90 \$) pour le tirage de prix de présence lors de l'assemblée générale des parents et les frais liés aux collations offertes lors des séances.

Il faut considérer les frais de déplacement qui peuvent être demandés par les membres.

CONSIDÉRANT la volonté des membres du personnel et de la direction de souligner l'implication des membres parents au sein du conseil d'établissement lors d'un souper de fin d'année ;

CONSIDÉRANT que le conseil étudiant peut bénéficier d'une partie de cette somme pour l'organisation de différentes activités faisant en sorte que tous les élèves puissent y participer ;

CONSIDÉRANT que le gala de la reconnaissance permet de récompenser les élèves méritants de notre école ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Claudette Jean **et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de répartir le montant restant du budget du conseil d'établissement comme suit :

- Souper de fin d'année ;
- 50 % du montant restant sera remis au gala de la reconnaissance ;
- 50 % du montant restant sera remis au conseil étudiant.

10. La semaine en tenue civile et l'opération de remise des uniformes à la friperie pour les finissants (approbation)

CÉ 23-24-066



La semaine d'examen en tenue civile est un privilège en fin d'année pour les finissants seulement. En échange d'au moins un uniforme, ils peuvent se présenter à l'école en vêtement civil tout en respectant le code vestimentaire de l'école. Les uniformes remis doivent être en bon état.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie d'**APPROUVER** la semaine en tenue civile pour les finissants et l'opération de remise des uniformes à la friperie.

11. Proposition du budget annuel d'opération 2024-2025 (information)

Madame Marianne Tremblay présente la proposition du budget annuel d'opération pour 2024-2025. Celui-ci n'est pas encore officiel. La version finale sera déposée et approuvée par le conseil d'établissement en octobre prochain.

Une nouveauté depuis cette année est que les mesures financières sont maintenant attribuées dans chaque établissement.

12. Code de vie 2024-2025 (adoption)

CÉ 23-24-067

Une copie papier du document « code de vie » est remis à chaque membre. Monsieur Martin présente les ajouts et changements mis en évidence en jaune dans le document.

Quelques modifications seront apportées au document après certaines discussions avec les membres. La direction est mandatée de retourner par la suite le document aux membres à des fins de vérifications.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la L.I.P. qui stipule que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école » ;

CONSIDÉRANT que les changements proposés ont été travaillés, en premier lieu, par le comité code de vie;

CONSIDÉRANT que l'équipe-école a été consultée sur ces changements et qu'elle les a approuvés à l'unanimité en rencontre collective le 22 mai 2024 ;

DE MANDATER l'équipe-école de se pencher sur une trajectoire également pour les manquements majeurs ;

DE MANDATER la direction de transmettre aux membres du conseil d'établissement le document « code de vie » avec les modifications suivantes apportées et corrigées au document :

- Ajout de fuite et fugue de cours à la section 2 du document ;
- Réfléchir en comité « code de vie » une trajectoire détaillée pour les manquements majeurs ;
- Précision sur le refus d'obtempérer à la section 2 du document.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Turcotte et **APPUYÉ** par monsieur Samuel Guay, **D'ADOPTER** les amendements au code de vie de l'école pour l'année scolaire 2024-2025.

13. Rapport annuel de la présidence 2023-2024 (adoption)

CÉ 23-24-068

Ce document a été acheminé préalablement à tous les membres par courrier électronique.

CONSIDÉRANT l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Brigitte Lavoie, **APPUYÉ** par madame Claudette Jean, **IL EST RÉSOLU** :

D'APPROUVER le rapport annuel de la présidence 2023-2024 ;

DE MANDATER la direction de s'assurer que ce rapport soit acheminé par courriel à tous les parents et qu'une copie soit déposée sur le site Internet de l'école ;

DE MANDATER la direction afin qu'une copie soit transmise Centre de services scolaire ;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

14. Sortie classe FMS au Manoir Richelieu le 14 juin 2024 (approbation)

CÉ 23-24-069

Cette sortie au Manoir Richelieu vise à récompenser les élèves de la classe FMS. Cette sortie est assumée par le budget de l'école.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Samuel Guay **d'APPROUVER** la sortie de la classe FMS au Manoir Richelieu le 14 juin 2024.

14.1. Sortie à Québec pour la classe TEC le 6 juin 2024 (approbation)

CÉ 23-24-070

Les élèves de la classe TEC iront le 6 juin faire une randonnée en vélo en avant-midi et au cinéma l'après-midi suivi d'un repas à la cage au sport. Cette activité est une récompense pour ces élèves.

IL EST PROPOSÉ par madame Claudette Jean, **d'APPROUVER** la sortie à Québec pour la classe TEC le 6 juin 2024.

15. Escapade à Québec pour la classe FMS le 16 juin 2024

Ce point est annulé.

16. Ateliers de prévention après-bal les 23 et 27 mai 2024 (information)

5 ateliers de prévention pour l'après-bal ont eu lieu les 23 et 27 mai 2024. Ces ateliers étaient sous forme d'improvisation et avait lieu au café étudiant. En collaboration avec les ressources mentionnées ci-dessous, les élèves ont apprécié cette formule de prévention :

- TTS ;
- Policière ;
- Évolution ;
- CALACS ;
- Ressource Genesis ;
- Infirmière scolaire.

Des billets de taxi ainsi que des cartes de ressources ont été remis.

17. Liste du matériel d'usage personnel (amendement)

CÉ 23-24-071

La liste du matériel d'usage personnel pour 2024-2025 de la classe Tremplin est présenté aux membres.

CONSIDÉRANT l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3^e et 4^e paragraphes de la LIP ;

CONSIDÉRANT que les listes de matériel à usage personnel ont été élaborées avec la participation des enseignants ;

CONSIDÉRANT qu'elles respectent le [Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées](#) ;

CONSIDÉRANT qu'elles respectent la [Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières](#) pouvant être exigées des parents et des élèves, adoptée par le Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prennent en compte les [principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2023-2024](#) ;

CONSIDÉRANT l'amendement de la liste du matériel d'usage personnel pour la classe Tremplin ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** ;



D'APPROUVER l'amendement à la liste du matériel à usage personnel pour la classe Tremplin en 2024-2025.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie, d'**APPROUVER** la liste du matériel d'usage personnel pour la classe Tremplin en 2024-2025.

18. Sujets d'informations :

18.1. Présidence

Aucun point.

18.2. Direction

18.2.1. Bénévolat à la résidence Les Bâtisseurs (classe FPT) le 16 mai 2024

Les élèves de la classe FPT ont fait du bénévolat à la résidence Les Bâtisseurs le 16 mai dernier.

18.2.2. Visite de l'entreprise Repère Boréal (classe FPT) le 22 mai 2024

Les élèves de la classe FPT ont été visités l'entreprise Repère Boréal le 22 mai dernier.

18.2.3. Vente de livres au profit du Comité d'entraide de l'école

La vente de livres a permis d'amasser un montant de 100 \$ au profit du Comité d'entraide de l'école.

18.2.4. Dîner des finissants le 12 juin 2024

Le 12 juin 2024, les finissants auront la chance de participer à un dîner au café étudiant.

Les billets seront en ventes le 5 juin au coût de 7,50 \$ chacun. Le repas servi est une soupe, brochette de poulet accompagnée de riz, salade et dessert.

18.2.5. Invitation à l'assemblée générale des parents en septembre

La date retenue pour l'assemblée générale des parents en septembre est la suivante :

- 10 septembre 2024.

L'échéancier des mandats pour le conseil sera envoyé aux membres par courriel.

18.2.6. Remerciements

Monsieur Martin remercie les membres du conseil pour leur fidèle participation tout au long de l'année.



18.3. Comité de parents

La prochaine rencontre du Comité de parents est le 10 juin 2024.

18.4. Personnel enseignant

Aucun point.

18.5. Personnel de soutien

Aucun point.

18.6. Personnel professionnel

Aucun point.

19. Sujet divers

Aucun sujet divers.

20. Levée de la séance à 19 h.

CÉ 23-24-072

Tous les sujets ayant été traités, **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène Thivierge et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Isabelle Bolduc
Présidente

Martin Morasse
Directeur

